



Le DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, à vingt heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, Maire, et d'après sa convocation du 4 novembre 2022, et en présence de Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Département de la Charente-Maritime

Présents : BESNIER Lina, PICOT Jean-Pierre, PLAIRE Laurence, PENOT Christophe, JACQUOT Gildas, RANCHER Benjamin, TASSIGNY Daniel, RANCHER Marine, RABILLER Nathalie, VEGA Bruno, MARTINEAU Manuel, CLIQUE Benoit, SILHOL Marion

Absents excusés : BRARD Jean-Christophe POUVOIR A BESNIER Lina,

Absente : VRIGNAUD Brigitte,

Secrétaire de séance : RABILLER Nathalie, désignée à l'unanimité

13 PRESENTS / 2 ABSENTS / 1 POUVOIR : 14 VOTANTS

ORDRE DU JOUR :

1-CONVENTION DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA COMMUNE POUR LA GESTION DE LA POINTE ET DU PHARE DES BALEINES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame RABILLER Nathalie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

CONVENTION DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA COMMUNE POUR LA GESTION DE LA POINTE ET DU PHARE DES BALEINES

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juin 2022, le Département de la Charente-Maritime, associé à la société Horizon Marine, est titulaire du contrat de délégation de service public confié par l'Etat pour l'exploitation touristique et culturelle du Phare des Baleines.

La commune de Saint-Clément-des-Baleines et le Département de la Charente-Maritime partageant l'objectif commun de bonne gestion de l'ensemble du site, dont le monument, ont souhaité développer leur partenariat afin de :

- partager la stratégie d'exploitation du monument en cohérence avec l'esprit qui prévaut à la gestion de l'ensemble du site

- associer la commune aux choix stratégiques sur le site, à la programmation culturelle du site et sa mise en valeur patrimoniale

- favoriser l'appropriation du site par la population locale

Considérant le projet de convention de coopération pour la gestion de la pointe et du Phare des Baleines présenté conjointement par Madame la Présidente du Département et Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- approuve les termes du projet de convention de coopération entre le Département de la Charente-Maritime et la Commune de Saint-Clément-des-Baleines tel que présenté

- autorise Madame le Maire à signer ledit projet de convention

INFORMATIONS DU MAIRE

1 – Cérémonie du 11 novembre

Madame le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h ce vendredi

Madame le Maire remercie la Sénatrice Corine IMBERT pour la livraison d'une gerbe de fleurs pour la cérémonie

2 – Canot de sauvetage

Madame le Maire explique que la restauration du Canot de sauvetage est terminée et qu'il sera bientôt réouvert au public, elle remercie Mme la Présidente du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Secrétaire de séance,

Le Maire,